

**Devant les puissants, le silence n'est jamais une solution.
Si chacun prend la parole, ils manqueront de bâillons.
Contre la plainte en diffamation du maire.
Relevez la tête avec OSONS!
Participez à la souscription.**

Souscription pour la liberté d'expression

**Coordonnées pour la souscription
Sur internet: www.lepotcommun.fr/pot/02lhgygs
ou OSONS! Guichet des associations
40 ter Square des Caraïbes 35400 Saint-Malo**

Formulaire site (<http://www.osons-a-stmalo.com>); par mail (osons@osons-a-stmalo.com); au 07 69 07 83 57
(Les sommes non utilisées ou remboursées par décision du tribunal seront restituées à l'issue des procédures)



Une ville peut-elle se faire sans ses habitants ? Une ville peut-elle se faire contre ses habitants ?

Le maire l'a déclaré le 24 novembre, lors de la réunion sur la "tour SémaPhore", il est contre la participation des citoyens aux décisions. Avec son équipe, il considère qu'il a été élu pour appliquer ce qu'il a décidé, comme il l'a décidé.

Dans ces conditions, est-ce un hasard :

- Si les riverains du jardin de la Louisiane sont tenus à l'écart du projet de lotissement à proximité immédiate de leurs habitations. (*Il semble que de nouveaux plans aient été réalisés il y a un an...*)
- Si les habitants du quartier et les riverains du projet de la « tour SémaPhore », ainsi que ceux du projet hôtelier du groupe Raulic sur le site naturel des Nielles ne sont consultés que sur des projets arrêtés,
- Si les malouin.e.s et les conseiller.e.s municipaux eux-mêmes n'ont pas accès au plan pluriannuel d'investissements,
- Si les projets des promoteurs immobiliers déterminent le document d'urbanisme, alors que ce devrait être l'inverse...

L'association OSONS ! s'empare de l'obligation de consulter la population pour étudier, informer et dénoncer si cela est nécessaire. Le maire de Saint-Malo ne l'accepte pas. C'est ce qui explique la procédure judiciaire en diffamation destinée à nous bâillonner. Ce qui nous oppose à une petite minorité, va bien au-delà de cet épisode judiciaire. Nous considérons que la richesse ce n'est pas l'immobilier, les m² vendus ou disponibles. La richesse de ce territoire c'est l'ensemble de sa population.

Alors, puisque nous sommes tou.te.s concerné.e.s, soutenez nos actions et participez à la souscription pour que nous puissions assurer notre défense face au procès qui nous est fait.

REÇU pour la souscription. Si la justice se prononce en faveur-d'-OSONS ! dans ce cas (cocher) :

Je demande à être remboursé (le) Je fais don de cette somme à l'association.
(Les restitutions éventuelles interviendront à l'issue des délais et procédures de recours)

(Nom, prénom) : Adresse Courriel

L'Association « OSONS ! reconnaît avoir reçu la somme de..... le 2017-18.

Pour Le bénéficiaire l'Association « OSONS » la trésorière:
Le souscripteur :

